

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 SG 8 Création du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et adhésion de la Ville de Paris à l'association

M. Jean-François Martins, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la création du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et l'adhésion de la Ville de Paris à l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François Martins au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la création par la Ville de Paris du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Article 2 : Sont approuvés les statuts du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, ci-annexés.

Article 3 : Est approuvée l'adhésion de la Ville de Paris au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les statuts et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de l'association.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO